

## **La conscience chez Saint John Henry Newman**

*Série d'articles publiés dans le Bulletin de Notre-Dame des Armées en 2024-2025*

- 1 -

En ces temps troublés où certaines lois civiles vont à l'encontre de la dignité de la personne humaine, il peut être utile de rappeler quelques caractéristiques de la **conscience morale** de l'homme, à la lumière du Catéchisme de l'Église Catholique (CEC) et des enseignements de saint John Henry Newman.

La conscience est une faculté présente au plus intime de l'homme mais dont l'autorité lui vient de Dieu. Comme dit le Catéchisme : « *Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur. C'est une loi inscrite par Dieu au cœur de l'homme. La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre.* » (CEC 1776)

Que fait-elle ? Elle produit essentiellement deux choses en nous. 1) **Elle juge** nos intentions et nos actes en produisant en nous des sentiments agréables (« de bonne conscience ») ou désagréables (« de mauvaise conscience ») : peine ou joie, crainte ou paix, sentiment de responsabilité, de honte ou de frayeur, d'approbation ou de désapprobation, etc. 2) **Elle nous presse** de tendre vers le bien et de fuir le mal.

Selon les mots de Newman, elle est « *comme la voix de Dieu, qui vient du fond de l'homme et parle à son cœur, et qui est distincte de la voix de la Révélation... [...] Elle est la messagère de Celui qui, dans le monde de la nature comme dans celui de la grâce, nous parle à travers le voile, nous instruit et nous gouverne, par ses représentants. La conscience est le premier de tous les vicaires du Christ.* » (*Lettre au duc de Norfolk*).

Aussi imparfaite et floue soit-elle, la conscience nous précède, et notre volonté n'a pas de prise sur elle. La conscience agit de manière spontanée et involontaire en toute circonstance. Même si l'acte n'a aucune incidence publique et n'est connu que de l'intéressé lui-même, elle le convoque à son tribunal. Cependant, elle ne se réduit pas à une froide instance de jugement, elle est au plus intime de l'homme une ouverture à la Voix divine qui l'appelle et qui l'aime.

- 2 -

Nous continuons notre parcours sur la conscience morale d'après le Magistère et les enseignements de saint John Henry Newman. Nous avons vu le mois dernier deux fonctions de la conscience en nous : d'une part, elle juge nos intentions et nos actes par les sentiments qu'elle produit (agréables ou désagréables) ; d'autre part, elle nous presse de tendre vers le bien et de fuir le mal. Nous n'avons pas de prise sur elle, car elle est comme la Voix de Dieu en nous. En ce sens, elle nous dit quelque chose de Dieu. Explorons ce dernier point.

Il y a en l'homme deux facultés pour arriver à une connaissance *naturelle* de Dieu : la conscience et la raison. Mais, à cause du péché originel, ce qu'elles découvrent de Dieu est fragile et déformé.

La raison laissée à elle-même (et ne se soumettant pas à la conscience) risque d'enfermer Dieu dans une idée, un concept. Et l'homme s'en satisferait de manière orgueilleuse. C'est le Dieu des philosophes grecs : l'Être, le moteur premier de toute chose, une abstraction qui n'intervient pas dans l'histoire des hommes.

De son côté, la conscience nous révèle au plus intime de nous-même une altérité, quelque chose qui n'est pas de nous, et qui pourtant, nous parle. Elle nous donne la certitude de la distinction entre le bien et le mal, et de l'existence de la Providence Divine. Celle-ci est bonté, puissance, sagesse et demande à être obéie. Toutefois, le péché de l'homme vient altérer cette connaissance. Cela aboutit à la conception païenne de la (ou des) divinité qu'il faudrait amadouer par des sacrifices pour se concilier ses bonnes grâces et se racheter d'un mal commis, d'une désobéissance culpabilisante.

Ainsi, **la conscience ouvre à la relation à un Dieu personnel**, elle en permet une certaine connaissance, puis, dans un second temps, elle révèle les exigences d'une vie moralement bonne. L'homme, donc, n'est pas livré à lui-même dans un monologue qui l'enferme sur lui-même, car sa conscience l'oblige à entrer en dialogue avec cette Voix qu'il ne maîtrise pas. Comme dit Newman : « *la conscience implique une relation entre l'âme et quelque chose d'extérieur, bien plus, de supérieur à elle.* » (*Sermons Universitaires*, II, §7).

La Révélation biblique portée à son accomplissement en Jésus-Christ vient éclairer la conscience en lui révélant qui est cette Voix qui l'appelle au fond de son cœur.

- 3 -

Nous avons vu la dernière fois que la conscience est le lieu où l'homme s'ouvre à la relation à Dieu et où il en découvre certains attributs (la bonté, la sagesse, la puissance, etc.) avant même d'indiquer une ligne de conduite moralement bonne. Déformée par le péché, la conscience est illuminée par la Révélation accomplie dans le Christ. Ce n'est qu'ainsi qu'elle peut découvrir pleinement qui est la Voix qui s'adresse à l'intime de sa personne.

La conscience requiert l'obéissance, mais de quelle obéissance s'agit-il ? D'une obéissance pleine d'amour. **Il ne suffit pas d'être « en règle » avec Dieu et avec soi-même, il faut avoir le désir de Lui plaire.**

Dans un sermon, saint John Henry Newman prend l'exemple de Balaam. Raconté dans le livre des Nombres (chap. 22-24), l'épisode se passe durant l'Exode. Israël marche dans le désert et s'approche de Moab. Le roi de ce pays, Balaq, s'inquiète de voir Israël se diriger vers lui. Il demande donc à un prophète païen, Balaam, de maudire Israël. Balaam est un homme droit. Avant de répondre au roi, il consulte le Seigneur, qui lui fait connaître sa volonté, puis s'applique à Lui obéir. Il prononce plusieurs bénédictions sur Israël, alors même que le roi lui demande avec insistance de maudire le peuple. Ainsi, fidèle à sa conscience, le prophète bénit Israël sans craindre la colère du roi : « *Balaam dit à Balaq : « N'avais-je pas dit aux messagers que tu m'as envoyés : ‘Même si Balaq me donnait plein sa maison d'argent et d'or, je ne pourrais transgresser la parole du Seigneur en amenant, de moi-même, bonheur ou malheur. Ce que le Seigneur dira, je le dirai.’ »* » (Nb 24,12-13)

L'attitude honnête de Balaam semble digne de louange. Pourtant, nous dit Newman, elle ne plaît pas au Seigneur. Le prophète, en effet, se contente d'obéir à Dieu pour apaiser sa conscience, pour être en conformité avec lui-même, pour ne pas déplaire au Seigneur. Son attitude n'est pas guidée par l'amour de Dieu et par le désir de Lui être agréable : « *Il suivait en somme quelque chose d'extérieur à lui-même, pour la raison qu'il savait devoir agir ainsi, en vertu d'une sorte de bon sens rationnel, d'une conviction de convenance.* » (*Sermons paroissiaux*, IV, 2)

Obéir pleinement à sa conscience, c'est accomplir la volonté divine en ayant le désir de plaire au Seigneur.

- 4 -

Le mois dernier, nous avons réfléchi sur la juste manière d’obéir à sa conscience : non pas pour être en simple conformité avec Dieu et avec soi-même, dans les limites imposées par la morale, mais bien par amour du Seigneur. C’est l’un des aspects de la Loi divine que Jésus nous explique dans le Sermon sur la Montagne : « *Si votre justice ne surpassé pas celle des scribes et des pharisiens, vous n’entrerez pas dans le royaume des Cieux.* » (Mt 5,20)

Penchons-nous à présent sur un autre aspect : **l’éducation de la conscience**. Elle a beau être en nous une instance qui nous précède, qui nous dépasse et que l’on ne peut faire taire, nous pouvons néanmoins agir sur elle pour la former.

Les injonctions de la conscience morale peuvent souvent paraître floues, obscures et insaisissables. Certes, la personne ne connaîtra pas de véritable paix tant qu’elle n’aura pas obéi à cette voix intérieure, mais l’expérience montre que ce qu’elle commande manque parfois d’évidence.

Comment l’éduquer ? Comment la rendre plus claire et plus précise ? En favorisant tout ce qui aidera la personne à mettre le Christ au centre de sa vie : « *Le chrétien place le Fils de Dieu sur un trône dans sa conscience et se réfère à Lui comme à une autorité souveraine. Voilà l’attitude achevée de l’homme qui suit sa conscience et opère le décentrement propre à la sainteté.* » (1) Trois moyens peuvent nous y aider :

- Réaliser un examen de conscience quotidien et se confesser régulièrement,
- Donner à l’Eucharistie une place centrale dans sa vie,
- Se former en approfondissant le Magistère de l’Église, la Sainte Écriture et la vie des saints.

Nous percevons qu’il s’agit d’une tâche de toute la vie, qui petit à petit, humanise l’homme en le tournant vers Dieu.

Le fruit de cette éducation de la conscience est un don de l’Esprit-Saint : la paix du cœur (la « bonne conscience ») et la confiance en Dieu même si la honte ou la culpabilité nous habite du fait de notre péché, car nous savons que « *rien ne pourra nous séparer de l’amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur* » (Rm 8,39), et que sa Miséricorde est toujours prompte à nous relever.

(1) V. GALLOIS, *Église et conscience chez J.H. Newman*, Artège, 2010, p. 81.

- 5 -

Nous avons parlé, le mois dernier, de l’éducation de la conscience. Tout l’enjeu est de former sa conscience morale en y mettant Jésus au centre. De la sorte, nous évitons le piège de l’égocentrisme. La paix véritable que procure la « bonne conscience » n’est pas une autosatisfaction selon un idéal que je me fixe, mais bien le désir de tendre vers le Seigneur avec un cœur confiant. Une conscience bien formée favorise l’unité de vie et la croissance humaine et spirituelle de la personne.

Pour clore cette série d’articles, exposons le lien d’analogie que fait Newman entre la conscience et l’Église. Toutes deux sont l’écho de l’autorité de Dieu.

La conscience porte en elle comme le souvenir du bien et du vrai, qu’elle rappelle à la personne en l’inspirant de faire le bien et d’éviter le mal. Elle s’exprime à l’intime de la personne, sur un plan naturel, c’est-à-dire sans la Révélation divine. L’Église, quant à elle, a reçu la plénitude de la Révélation biblique et la mission de l’interpréter pour tous les hommes. Elle explicite les conséquences de cette Révélation surnaturelle dans son enseignement moral qui s’adresse à toute la communauté humaine. « *L’autorité de*

*l'Église peut être présentée comme la manifestation sociale de l'autorité divine et celle de la conscience comme la manifestation personnelle de cette même autorité divine. [...] La conscience est l'écho de cette autorité au cœur de l'homme quand l'Église l'est au cœur du monde. »* (1)

Ainsi, l'Église éclaire la conscience sur la foi et les mœurs. Elle aide l'homme à développer ce qu'il percevait obscurément et lui révèle sa dignité et sa vocation, mais elle ne peut jamais prendre la place de la conscience ni la contraindre. Quid du cas où l'une devrait s'opposer à l'autre (notamment au pape) ? Selon Newman, « *Si elle a le droit de s'opposer à l'autorité suprême du pape, quand celle-ci n'est pas infaillible, elle doit être autre chose que ce faux-semblant qui prend maintenant le nom de conscience. Pour qu'elle puisse être dans tel cas particulier le guide sacré et souverain qui prévaut sur la voix du pape, il faut que sa décision soit précédée d'une sérieuse réflexion, de prière et de tous les moyens qui permettent d'arriver à une opinion juste sur le sujet en question.* » (*Lettre au duc de Norfolk*)

(1) V. GALLOIS, *Église et conscience chez J.H. Newman*, Artège, 2010, p. 131.

Abbé Wilfrid de Guillebon